

CAPD du 15 mars 2018

Encore une CAPD où notre marge de manœuvre est réduite à peau de chagrin.

1. Commissions d'entretien :

On a beau en dénoncer le côté opaque et les possibles petits arrangements ou règlements de comptes auxquels cette opacité pourrait se prêter, elles sont toujours plus nombreuses, multiplication des postes à profil oblige : enseignants EREA, accueil des moins de 3 ans (maternelle Sentini-Agen, maternelle Ferry-Villeneuve), Directions REP (Ferry-Villeneuve, Elem Lacour-Agen, maternelle Macé Tonneins), Enseignant établissement pénitentiaire, Référénts ASH (CLG Castelmoron, CLG cité scolaire Marmande) .

Contactez-nous pour les résultats. En cas de réponse négative à l'entretien, vous pouvez consulter les avis en prenant contact avec le président du jury.

En raison de la logique même de ces commissions, impossible d'avoir une grille de critères ! Quand les organisations syndicales s'interrogent sur le candidat retenu, le DASEN rétorque que les qualités humaines d'un candidat prévalent sur des compétences techniques. Il ajoute même que « c'est subjectif, comme quand vous évaluez vos élèves ».

La messe est dite.

2. **Mouvement départemental : postes vacants.**

A propos des postes bloqués PES, 22 sont prévus l'an prochain contre 28 cette année.

5 postes bloqués sur les 22 concerneront des renouvellements (9 annoncés prévisibles). On connaît bien le problème que posent les supports bloqués sur les petites écoles qui obligent souvent à revoir l'organisation des classes à plusieurs niveaux ou sur des écoles difficiles quoique non étiquetées REP.

Réponse de l'administration : « *une rotation des supports est faite à la demande des écoles et des organisations syndicales. Seule contrainte : pas de stagiaires en REP, CP ou Classe Unique car sur notre petit département les contraintes obligent à parfois faire des choix discutables. Il y aura aussi des postes réservés sur des écoles à 4 jours et 4,5 jours.* » Cette dernière précision laisse augurer un temps de concertation à géométrie variable entre binômes.

Reste un point qui nous dérange rétrospectivement : la baisse du nombre de stagiaires aurait dû permettre de faire rentrer plus de listes complémentaires afin de pourvoir les postes vacants. Or, l'Administration nous a toujours opposé que le recrutement sur liste complémentaire était impossible compte tenu du nombre non extensible de postes bloqués : 28 cette année, pourquoi pas 28 l'an prochain ? Cela aurait permis de mettre sur le terrain 12 collègues en liste complémentaire, de combler les besoins en remplaçants, et de permettre l'année suivante que ceux-ci soient formés et à la fin titularisés. Comment l'administration justifie-t-elle alors de ne pas l'avoir fait malgré nos demandes réitérées ? Parce que le Ministère ne le voulait pas.

En effet, se servir de contractuels (parfois les mêmes qui auraient pu être recrutés sur liste complémentaire) est moins onéreux sur le long terme !

A propos des mesures de carte scolaire, nous sommes intervenus pour savoir s'il était envisageable d'offrir la « priorité » lors d'un « échange » (le collègue victime de la carte scolaire échange son poste avec un autre collègue de l'école) dans une mesure de carte scolaire pour les écoles et communes limitrophes. Réponse négative de l'administration : « *Seule la bonification de 10 points est accordée mais pas la priorité, car, dans ce cas, la personne qui demande l'échange veut partir de l'école.* »

3. **Majorations de barème.**

- Les différents syndicats ont à de multiples reprises signalé des entretiens difficiles avec la médecine de prévention. L'Administration avait précédemment dit qu'elle se renseignerait mais aucune rencontre n'a eu lieu, faute d'une "demande écrite". Mais de qui ? Des syndicats qui ont déjà signalé le problème en faisant remonter les informations ? Des collègues déstabilisés qui craignent de voir remis en cause l'avis favorable qu'ils attendent ? Bref, l'administration semble botter en touche... Nous invitons donc les collègues qui le désirent à signaler par écrit leurs difficultés au Dasen.
- A la suite de l'avis non prioritaire reçu par la demande de majoration sociale d'une de nos adhérentes, dont nous connaissons bien la situation, nous avons demandé, relayés par les autres syndicats, sur quels critères se basent ces avis : l'administration invoque le secret des dossiers traités par les assistantes sociales et s'en remet strictement à l'avis de Mme Sarrazin, l'assistante sociale du Rectorat. Certes, c'est compréhensible. Nous ne souhaitons pas connaître le détail des situations

des collègues, mais connaître les critères objectifs pris en compte pourrait leur éviter les désillusions terribles issues d'espoirs déçus.

Réponse de l'administration : « *Entre secret et situations particulières, impossible d'être précis, c'est au cas par cas* ».

4. Départs en stage CAPPEI.

- C'est l'Inspecteur d'Académie qui fixe le nombre de postes de stages CAPPEI en fonction des besoins, des postes vacants... C'est en augmentation actuellement, vers le meilleur équilibre possible... en fonction des restrictions budgétaires.

5. Annulation permutation.

La seule demande d'annulation d'un collègue entrant lui a été refusée au motif que, quoique dans les délais, aucun changement dans sa situation ne permettait de motiver celle-ci aux yeux de l'administration. **Dont acte : si votre situation a changé, informez immédiatement votre DRH. Coup de foudre amoureux ? Séparation ? Changement de situation familiale ? Maladie ? Que faudrait-il avancer et quels justificatifs alors qu'un simple droit à l'erreur, s'il est dans les délais, devrait suffire ?**

6. Questions diverses. (OS = Organisation Syndicale). Certaines questions sont identiques d'une OS à l'autre et traitées en une fois, bien entendu.

- **INEAT-EXEAT** : L'IA précise que le recteur pourrait être d'accord pour permettre au 47 d'accorder quelques Exeats vers le 40 et le 64 "si la situation humaine et RH devient trop difficile". A quelles extrémités doit-on en arriver !
- **Vœux géographique obligatoire pour les collègues ayant l'obligation de participer au mouvement** : Réponse "on reste dans le cadrage pour entretenir de bonnes relation avec le rectorat afin d'être entendu..." Il y a la façon de faire (**Entendons : la manière de servir**) ». Pourtant, tous les département de l'Académie n'y sont pas soumis... Intervention des différentes OS dans le sens du rejet du cadrage académique, de l'impact négatif du vœu géographique sur les collègues. L'IA fera un retour là-dessus après consultation des IA et du rectorat (*avec qui il faut garder de bonnes relations [rester obéissant...]*).
- **Nouvelles restrictions sur le Temps Partiel** : L'IA « ne veut pas deux maîtres sur les CP dédoublés (14 classes dédoublées à la rentrée 2018, 9 de plus en 2019, 45 à terme avec les CE1) pour assurer au mieux le travail sur ces postes très observés jusqu'en 2021. Après 2021, on réévaluera cette décision de refus de temps fractionné sur les CP dédoublés en fonction des résultats obtenus. Si difficultés car ce ne sont pas des postes à profil pour la rentrée 2018, on y passera en 2019. » Toutes les OS sont unanimes. Intervention du SnudiFO sur la "**difficile compatibilité" à géométrie variable des temps partiel** (certaines direction par exemple...). Pas de réponse de l'administration, ce qui est propre à installer le doute.

Notons en outre que souvent, lorsqu'elle est mise face à ses choix discutables, l'Administration cherche à culpabiliser les enseignants sur des cas particuliers et peu répandus, éludant les réponses aux interrogations syndicales...
- **Promotions** : L'accès à la Hors Classe doit être traitée avant le 31 mai pour pouvoir ensuite traiter la Classe Exceptionnelle (date pressentie pour une CAPD spéciale : le mercredi 23 mai).

- Questions spécifiques au SNUDI FO 47.

- **Professeurs des écoles stagiaires en difficulté** : Mme Delage rappelle qu'être en PIFIR ne préjuge pas de l'avenir. 4 PIFIR sur Agen 1, 4 sur Agen 3, un qui ne l'est plus sur Marmande, 1 sur Sainte-Livrade, déplacé, 2 sur Villeneuve. Le mercredi commun risque de disparaître avec les écoles à 4 jours. Une démission a été compensée par un recrutement sur liste complémentaire en janvier. Et les dates des entretiens et appréciations pour titularisation approchent : avis des maitres-formateurs le 23 mars, avis des IEN du 26 mars au 18 mai inclus, transmission au rectorat le 25 mai, avis de l'Espé entre le 1^{er} et le 12 juin, réunion du jury entre le 19 juin et le 6 juillet, audition des candidats entre le 2 et le 6 juillet.
- **Classe Transplantée (projet CARDIE)** : Monsieur L'IA a souhaité dans les secteurs où des collègues ont des perspectives d'évolution d'effectifs à la baisse, dynamiser ces collègues (résidences d'artistes, projets numériques, etc...) en expérimentant des transplantations de classes de CM2 (et uniquement CM2, et certainement pas des classes de triple niveau) dans les collèges « *si, et seulement si, les enseignants le souhaitent, puisque si les enseignants ne l'étaient pas, l'expérimentation serait vouée à l'échec dès le départ.* » Le DASEN a précisé qu'il n'y aurait pas de pressions. Nous serons vigilants là-dessus.

L'expérimentation courrait sur 3 ans et concernerait la redynamisation de collèges (Mézin, Duras, Castelmoron et Casseneuil) qui perdent des effectifs d'élèves : la concurrence de collèges privés est nette, au moins pour Casseneuil. L'administration souhaite ainsi mettre en valeur « *l'atout du 47 : ses ressources humaines* ». La transplantation se ferait à partir de janvier et consisterait alors à faire par exemple des ponts entre certaines matières (anglais, maths, EPS). Les membres de l'administration iront à la rencontre des collègues concernés pour proposer des pistes. ET la prime à laquelle les volontaires auront droit pour leur effort de réflexion. « *S'ils ne sont pas rémunérés, nous ne le ferons pas* » a dit Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Concernant les inquiétudes que nous avons soulevées quant à un certain nombre d'aspects (responsabilité de la surveillance des élèves pendant les récréations, remise en cause des garanties statutaires spécifiques à chaque corps d'enseignants...) l'IA s'est voulu rassurant, tout en reconnaissant qu'il n'avait pas toutes les réponses. « *Je n'ai pas de petit manuel de la classe transplantée* » a-t-il précisé. Affaire encore une fois lancée à la va-vite... Et à suivre...

- Groupe de Travail « Postes Adaptés » : Il sera conservé en Lot-et-Garonne pour l'année prochaine (contrairement à ce qui avait été sous-entendu au niveau de l'Académie). C'est un motif de satisfaction envers le choix de notre DSDEN.
- Accès à la Hors Classe hors et entretien professionnel (post 2^e année de l'échelon 9) : L'ancienneté dans le 9^e ou 10^e ou 11^e échelon donne tant de points et l'appréciation du DASEN en donne éventuellement plus encore. Or celle-ci se base sur l'appréciation de l'IEN et la dernière note d'inspection. Pas de correctif sur la note mais l'IEN doit prendre en compte l'ancienneté de la note, laquelle ne rentre pas dans le barème. L'appréciation de l'IEN, consultable via i-prof, se basera sur ce qu'il sait du candidat (rapports d'inspection, dossier administratif) et sur ce que lui apprendront les équipes de circonscription (pour les nouveaux inspecteurs). Il ne devrait pas y avoir de personne lésée par son temps sans inspection et l'ancienneté de la note ; souhaitons-le, mais nous aurons du mal à le vérifier dans le cadre des nouvelles dispositions PPCR.

CAPD du 5 mars 2018

